



Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, projet de loi S-211

Sharp Électronique Ltée (« SECL ») s'engage à mener ses activités commerciales de manière responsable, ce qui implique de s'assurer que le travail forcé et le travail des enfants n'aient lieu dans aucune partie de notre entreprise ou de notre chaîne d'approvisionnement.

SECL est une filiale en propriété exclusive de la société SHARP Corporation. SECL importe, vend, distribue et fournit des services après-vente pour les produits conçus et fabriqués par les sociétés Sharp en Amérique du Nord et à l'étranger, et élabore et vend d'autres services pour soutenir cette gamme de produits. Notre chaîne d'approvisionnement est principalement constituée d'autres entreprises Sharp.

Sharp Corporation a défini des normes de comportement éthique dans la Charte de comportement et le Code de conduite du groupe Sharp et, plus particulièrement en ce qui a trait à cette question, dans le Guide de déploiement de la RSE dans la chaîne d'approvisionnement de Sharp [Guide de déploiement de la RSE de la chaîne d'approvisionnement de Sharp](#) qui est conforme au Code de conduite de la Responsible Business Alliance.

Ces politiques et normes d'entreprise sont mises en œuvre au Canada par le biais du Code de conduite de SECL, qui a été communiqué à tous les employés et qui définit notre engagement à agir de manière éthique dans nos transactions et relations commerciales. Il incombe à tous les employés de Sharp de demander conseil ou de signaler toute activité ou conduite susceptible de poser des problèmes ou d'enfreindre ces lois. SECL a une tolérance zéro à l'égard du travail forcé et du travail des enfants et nous évaluerons tous les cas de non-conformité au cas par cas, et nous adapterons les mesures correctives de manière appropriée.

Sharp Corporation prend des mesures raisonnables et pratiques, notamment en effectuant des inspections d'usines et d'entrepôts, en menant des audits et en se conformant aux obligations contractuelles, afin de s'assurer que ses normes sont appliquées dans l'ensemble des activités de ses fournisseurs et que les lois et réglementations locales sont respectées.

En outre, conformément au projet de loi S-211, la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, nous avons publié une déclaration affirmant notre engagement à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement, qui est affiché sur notre site web www.sharp.ca.

SECL s'engage à améliorer continuellement son cadre et à revoir et à mettre à jour régulièrement ses politiques et procédures afin de s'adapter à l'évolution des lois et des risques.

SHARP CORPORATION

Responsabilité d'entreprise et initiatives concernant le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Sharp Corporation s'engage à assumer ses responsabilités sociales et d'entreprise concernant diverses questions dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement, notamment la sécurité des produits, la protection de l'environnement, les droits de la personne, la main-d'œuvre, la santé et la sécurité.

Nous nous engageons à mettre en œuvre des initiatives de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) conformes à toutes les lois, réglementations et normes sociales, en nous assurant que notre chaîne d'approvisionnement ne recourt pas au travail des enfants et au travail forcé.

Dans le cadre de cet engagement, nous avons élaboré le Guide de déploiement de la responsabilité sociale d'entreprise dans la chaîne d'approvisionnement de Sharp, fondé sur nos principes de base en matière d'achats. Ce guide décrit notre approche proactive, nos politiques concrètes et nos attentes à l'égard des fournisseurs en ce qui concerne l'approvisionnement. Il englobe un large éventail de règles et de normes, notamment celles relatives aux systèmes de gestion, à la conformité, à l'éthique, aux droits de la personne et au travail.

Nous exhortons nos fournisseurs, y compris nos sous-traitants et agents de main-d'œuvre /entrepreneurs en main-d'œuvre, à soutenir pleinement et à mettre en œuvre les lignes directrices décrites dans le guide, et à adopter des initiatives volontaires en matière de RSE. Ensemble, nous visons une croissance durable et une prospérité mutuelle, tout en nous assurant de respecter les lois et réglementations locales.

En outre, notre guide s'aligne sur le Code de conduite de la Responsible Business Alliance (RBA), ce qui témoigne de notre engagement à respecter les normes internationales en matière de RSE dans la chaîne d'approvisionnement.

Les initiatives liées aux droits de la personne sont encouragées non seulement en vertu de notre Charte de groupe sur le comportement d'entreprise, de notre Code de conduite et des réglementations locales, mais aussi par le biais de contrôles de conformité continus, y compris des enquêtes d'auto-évaluation alignées sur les principes internationaux comme ceux préconisés par l'Organisation internationale du travail (OIT).

Sharp Corporation et ses sociétés affiliées maintiennent une culture de conformité par le biais de contrôles réguliers et d'une formation interne. Nous fournissons des modules d'apprentissage en ligne de la RBA à nos employés chargés de l'approvisionnement afin d'améliorer leur compréhension des principes de la RSE.

Les principes énoncés dans notre Charte de groupe sur le comportement d'entreprise et notre Code de conduite reflètent notre engagement en faveur de pratiques commerciales éthiques, y compris notre position de tolérance zéro à l'égard du travail des enfants et du travail forcé dans nos chaînes d'approvisionnement. Ces politiques sont communiquées à tous les employés, et soulignent notre engagement collectif à respecter des normes éthiques.

Les fournisseurs et les employés sont tenus de demander conseil ou de signaler toute activité ou conduite susceptible de poser des problèmes ou d'enfreindre les lois en vigueur par l'intermédiaire des Lignes d'assistance téléphonique pour les questions d'éthique.

Nous nous engageons à améliorer continuellement notre cadre, à réviser et à mettre à jour régulièrement les politiques et les procédures afin de les adapter à l'évolution des lois et des risques.

Veuillez consulter notre site web pour plus d'information sur notre responsabilité d'entreprise et nos initiatives.

[Responsabilité d'entreprise et initiatives mondiales de Sharp](#)

Promotion de la responsabilité sociale de l'entreprise dans la chaîne d'approvisionnement

L'approvisionnement dans une perspective d'égalité des chances et d'évaluation équitable

La philosophie d'entreprise de Sharp est la suivante : « Notre prospérité future est directement liée à la prospérité de nos clients, de nos détaillants et de nos actionnaires ». Dans cette optique, Sharp collabore avec ses fournisseurs et toutes les autres parties prenantes afin d'apporter des solutions aux problèmes sociaux par le biais de l'activité commerciale et d'atténuer l'impact sur la société et l'environnement, tout en visant une croissance durable et une prospérité mutuelle.

À cette fin, Sharp met l'accent sur l'impartialité et l'équité dans toutes les activités d'achat et choisit les fournisseurs de pièces, de matériaux et d'équipement en offrant aux fournisseurs japonais et étrangers des chances égales de faire des affaires avec elle. Cette démarche comprend une évaluation équitable de la conformité d'un fournisseur aux exigences de Sharp en ce qui concerne la qualité, les normes et le rendement.

Communication étroite et compréhension mutuelle

Pour assurer une croissance durable et une prospérité mutuelle avec ses fournisseurs, Sharp va au-delà des initiatives liées à la qualité, au prix et à la livraison des pièces et des matériaux. Sharp cherche également à assumer ses responsabilités sociales dans un grand nombre de sphères, dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Celles-ci comprennent la sécurité des produits, la protection de l'environnement, les droits de la personne et la main-d'œuvre, ainsi que la santé et la sécurité.

Le concept de base, les politiques concrètes et les demandes de Sharp aux fournisseurs concernant les activités d'approvisionnement sont exposés dans les Principes de base en matière d'achats. Dans ses demandes aux fournisseurs en vertu de ses Principes de base en matière d'achats, Sharp indique clairement qu'elle attend de ses fournisseurs qu'ils s'emploient activement à garantir que, en plus de respecter toutes les lois pertinentes, ils se conforment également aux normes sociales, telles que celles concernant l'instauration d'un environnement de travail adéquat, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, l'interdiction de la discrimination et l'interdiction des pots-de-vin et des actes déloyaux.

Pour approfondir la compréhension de l'approvisionnement durable entre Sharp et ses partenaires commerciaux, Sharp communique activement avec les représentants commerciaux des fournisseurs au quotidien.

Principes de base en matière d'achats

Concept de base de l'approvisionnement

1. Les activités d'approvisionnement de Sharp sont menées de manière ouverte et impartiale, et une évaluation équitable des fournisseurs est effectuée au Japon et à l'étranger.
2. Sharp se conforme à toutes les lois et réglementations et parvient à une prospérité mutuelle avec ses fournisseurs.
3. Sharp s'acquitte de ses responsabilités sociales, telles que la préservation de l'environnement, dans le cadre de ses activités d'approvisionnement.
4. Sharp recherche une qualité et un coût optimaux.

Information connexe :

- [Principes de base en matière d'achats](#)

Participation aux initiatives de normalisation du secteur

En décembre 2021, Sharp s'est jointe à la RBA (Responsible Business Alliance), une alliance d'entreprises qui assument leur responsabilité sociale dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement mondiale. La vision et la mission de la RBA sont partagées par tout le groupe Sharp qui participe aussi activement aux activités de groupes comme la Japan Electronics and Information Technology Industries Association, JEITA (l'Association japonaise des industries de l'électronique et des technologies de l'information), par le biais desquels elle contribue à la promotion de l'approvisionnement fondé sur la RSE à l'échelle du secteur d'activité.

Politiques et systèmes fondés sur la RSE dans la chaîne d'approvisionnement

Les politiques fondamentales du groupe Sharp en matière de RSE sont établies dans la Charte de groupe de Sharp sur le comportement d'entreprise et le Code de conduite Sharp. Tout est mis en œuvre pour que chaque employé de Sharp soit au courant de ces politiques et qu'il les respecte.

Afin d'améliorer le système d'approvisionnement du groupe, un vice-président exécutif a été nommé directeur de l'approvisionnement (directeur général du Groupe d'approvisionnement interne) en octobre 2022. En juin 2024, le Groupe de l'approvisionnement interne a été élevé au rang d'unité fonctionnelle relevant directement du président et chef de la direction. Le groupe travaille en étroite collaboration avec les services de l'approvisionnement de chaque unité commerciale et filiale afin de promouvoir des pratiques d'approvisionnement durables dans l'ensemble de l'organisation.

En outre, le Comité du développement durable, présidé par le président et chef de la direction, a déterminé que la réduction des risques ESG dans la chaîne d'approvisionnement serait une initiative clé. Lors des réunions du comité, les membres des services concernés du siège social, des unités commerciales et des filiales exposent leurs politiques et leurs mesures. Le comité assure également le suivi et la gestion des progrès réalisés dans le cadre des mesures liées à la RSE dans la chaîne d'approvisionnement.

Guide de déploiement de la RSE dans la chaîne d'approvisionnement de Sharp

Pour aider les fournisseurs à comprendre et à mettre en œuvre la philosophie de la RSE telle qu'elle est énoncée dans les Principes de base de Sharp en matière d'achats, l'entreprise a élaboré et distribué, au cours de l'exercice 2007, son propre Guide de déploiement de la RSE dans la chaîne d'approvisionnement. Le Contrat d'achat de produits de base comprend également des articles sur les initiatives en matière de RSE, inspirés du guide, que les fournisseurs sont tenus de suivre.

Au cours de l'exercice 2015, Sharp a entièrement révisé le contenu de son guide pour se conformer au Code de conduite de la RBA. Depuis, elle a révisé le guide au besoin, conformément aux révisions du Code de conduite de la RBA. Sharp s'efforce ainsi de se conformer aux normes internationales de plus en plus sophistiquées en matière de RSE.

Contenu du Guide de déploiement de la RSE dans la chaîne d'approvisionnement de Sharp

Main-d'œuvre

1. Emploi librement choisi
2. Jeunes travailleurs
3. Heures de travail
4. Salaires et avantages sociaux
5. Traitement humain
6. Non-discrimination
7. Liberté d'association

Éthique

1. Intégrité commerciale
2. Aucun avantage indu
3. Divulgence d'information
4. Propriété intellectuelle
5. Commerce, publicité et concurrence équitables
6. Protection de l'identité et absence de représailles
7. Approvisionnement responsable en minerais
8. Confidentialité

Système de gestion

1. Engagement de l'entreprise
2. Imputabilité et responsabilité de la direction
3. Exigences légales et des clients
4. Évaluation et gestion des risques
5. Objectifs d'amélioration
6. Formation
7. Communication
8. Rétroaction et participation des employés
9. Audits et évaluations
10. Processus d'action corrective
11. Documentation et dossiers
12. Responsabilité des fournisseurs

Information connexe :

- [Guide de déploiement de la RSE dans la chaîne d’approvisionnement de Sharp](#)

Sensibilisation à la RSE et évaluation des risques chez les fournisseurs

Sharp réalise périodiquement des enquêtes sur la RSE et l’approvisionnement écologique afin de vérifier dans quelle mesure les fournisseurs mettent en œuvre la RSE conformément au Guide de déploiement de la RSE dans la chaîne d’approvisionnement de Sharp et afin de déterminer, d’évaluer et de réduire les risques liés à la RSE dans la chaîne d’approvisionnement.

Le formulaire d’enquête comporte des éléments conformes au questionnaire d’auto-évaluation de la RBA – main-d’œuvre, santé et sécurité, environnement et éthique – ainsi que des éléments propres à Sharp, à savoir la gestion de la biodiversité et des substances chimiques et la planification de la continuité des activités (PCA). Au cours de l’exercice 2020, Sharp a ajouté un autre élément, la sécurité de l’information, pour faire face à l’augmentation des risques liées à la cybersécurité dans la chaîne d’approvisionnement. Par le biais de ces efforts, Sharp évalue les risques dans un plus grand nombre de domaines en réponse à l’évolution des conditions à l’intérieur et à l’extérieur de l’entreprise.

Pour aider les fournisseurs à comprendre l’objectif et le contexte de l’enquête, Sharp ajoute ses propres explications aux principales questions. Cela contribue à faire en sorte que l’enquête soit un moyen d’inciter les fournisseurs à approfondir leur compréhension des normes internationales en matière de RSE.

L’enquête est menée séparément dans chaque usine qui fabrique des produits pour Sharp. Des fiches d’enquête sont remises aux fournisseurs participants et ceux qui ont obtenu de mauvais résultats sont invités à présenter des plans d’action corrective. Au moyen de cette communication avec les fournisseurs après l’enquête, Sharp s’efforce d’améliorer continuellement la RSE dans l’ensemble de la chaîne d’approvisionnement.

Au cours de l’exercice 2023, l’enquête a été menée dans 393 bases de 99 entreprises au Japon. Dans les bases de production et d’approvisionnement en Chine et dans les pays de l’ASEAN, Sharp a introduit depuis l’exercice 2017 deux types de systèmes de gestion des fournisseurs qui lui permettent d’assurer une gestion continue des risques comme celle de Sharp au Japon.

Depuis quelques années, le monde entier se préoccupe de plus en plus de questions telles que le travail forcé et la main-d’œuvre esclave. L’Europe et l’Amérique du Nord ont ouvert la voie en promulguant et en appliquant des lois encourageant la diligence raisonnable en matière de droits de la personne dans la chaîne d’approvisionnement et en discutant de celles-ci. La loi sur la prévention du travail forcé des Ouïghours et la directive de l’UE sur le devoir de diligence des entreprises en matière de durabilité en sont des exemples. Comme les entreprises sont aujourd’hui censées être plus strictes que jamais en ce qui concerne la mise en œuvre de la RSE dans la chaîne d’approvisionnement, Sharp fait du respect des droits de la personne dans la chaîne d’approvisionnement un élément clé de la sélection des fournisseurs.

Grâce à ces efforts continus, Sharp a constaté que sa chaîne d’approvisionnement ne pose pas de problèmes graves tels que le travail forcé ou le travail des enfants. S’il était établi, dans le cadre de notre diligence continue, qu’une violation des droits de la personne a été commise, nous entamerions immédiatement des discussions avec le fournisseur en question en vertu de son contrat et prendrions les mesures correctives et de redressement qui s’imposent. Si aucune solution corrective n’est prévue, Sharp prendra des mesures strictes, telles que la suspension des transactions, tout en accordant la priorité aux mesures d’aide aux victimes.

Sharp continuera d’intensifier ses efforts pour répondre aux tendances en matière de diligence raisonnable pour les droits de la personne à l’échelle internationale, tout en assumant sa responsabilité sociale d’entreprise dans toutes les facettes de la chaîne d’approvisionnement.

Formation du personnel de l'approvisionnement

Pour aider tous ceux qui occupent des postes dans le secteur de l'approvisionnement au sein de l'entreprise à améliorer leur compréhension et leur mise en œuvre de la RSE, une explication détaillée des Principes de base en matière d'achats, ainsi qu'un programme relatif à la RSE dans la chaîne d'approvisionnement, sont inclus dans les documents de formation destinés aux nouveaux employés, aux employés mutés et à l'amélioration des compétences de gestion. Tous les employés du groupe Sharp suivent également une formation sur la conformité fondée sur le Code de conduite de Sharp, qui couvre des sujets comme le respect des droits de la personne.

Depuis février 2022, Sharp utilise l'Académie d'apprentissage en ligne de la RBA pour dispenser une formation sur le Code de conduite de la RBA au personnel national et étranger, en se concentrant principalement sur les personnes responsables de l'approvisionnement. Au total, 153 employés et responsables de l'approvisionnement national ont suivi 765 cours. Sharp continuera d'organiser ces programmes éducatifs afin de promouvoir une meilleure compréhension de l'approvisionnement durable.

Renforcement du Service d'assistance téléphonique et du Système de consultation pour les fournisseurs

Le groupe Sharp utilise les systèmes de compte rendu gérés par chaque société du groupe et a mis en place un mécanisme de traitement des plaintes par le biais de son adhésion au Centre japonais pour l'engagement et les recours en matière d'entreprises et de droits de l'homme (JaCER), qui reçoit les plaintes et apporte son soutien pour répondre aux plaintes concernant les violations des droits de la personne émanant d'un large éventail de parties prenantes, tant au Japon qu'à l'étranger.

Sharp Corporation et ses sociétés affiliées au Japon ont mis en place le Service d'assistance téléphonique Crystal pour traiter les violations légales et éthiques organisationnelles et individuelles. Le service d'assistance accepte les rapports et les demandes de consultation des fournisseurs.

En outre, afin de mettre en place un mécanisme de règlement des griefs, comme l'exigent les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), Sharp est un membre régulier du Centre japonais pour l'engagement et les recours en matière d'entreprises et de droits de l'homme (JaCER). Depuis octobre 2022, un large éventail de parties prenantes, y compris les employés de la chaîne d'approvisionnement mondiale, ont pu utiliser la Plateforme d'engagement et de recours du JaCER pour soumettre des rapports en japonais ou en anglais sur des griefs liés aux droits de la personne.

Information connexe :

- [Centre japonais pour l'engagement et les recours en matière d'entreprises et de droits de l'homme \(JaCER\)](#)

Audits et formation pour garantir le respect intégral de la Loi sur la sous-traitance

Sharp Corporation et ses sociétés affiliées procèdent régulièrement à des contrôles de conformité et à une formation interne continue pour garantir le respect de la Loi sur la sous-traitance (loi contre les retards de paiement des recettes de sous-traitance, etc. aux sous-traitants), qui est conçue pour protéger les revenus des sous-traitants.

Les unités commerciales, les divisions chargées de l'approvisionnement, les services du siège social et les filiales nationales procèdent à des auto-évaluations annuelles afin d'encourager une conformité rigoureuse à la législation. Pour mieux faire connaître et comprendre la Loi sur la sous-traitance, en particulier parmi les employés intervenant dans l'approvisionnement, Sharp a mis en œuvre une série d'initiatives éducatives au cours de l'exercice 2023. Celles-ci comprennent notamment des sessions d'étude internes dans chaque filiale nationale, des programmes

d'apprentissage en ligne destinés à environ 13 000 employés dans l'ensemble du groupe, et la participation à des séminaires externes.

Initiatives concernant l'approvisionnement responsable en minerais

Politiques et systèmes pour l'approvisionnement responsable en minerais

Ces dernières années, les entreprises ont dû élargir la portée de leurs efforts concernant les minerais, les régions et les risques liés à l'approvisionnement responsable en minerais. Il s'agit non seulement de respecter des cadres juridiques tels que la loi Dodd-Frank sur la réforme de Wall Street et la protection des consommateurs aux États-Unis et la réglementation de l'UE sur les minerais de conflit, mais aussi d'adopter une position ferme en matière de RSE face à des problèmes tels que le travail des enfants et la destruction de l'environnement sur les sites d'extraction.

Dans la chaîne d'approvisionnement en minerais provenant de zones touchées par des conflits ou à haut risque, Sharp a mis en place une politique visant garantir qu'elle n'est pas complice de violations des droits de la personne et de la destruction de l'environnement, et qu'elle n'entrave pas les activités commerciales saines et légitimes.

En vertu de cette politique et du Comité de la durabilité, qui est présidé par le président et chef de la direction de Sharp, nous avons fait de l'approvisionnement responsable en minerais un thème clé. Un système d'enquête a été créé dans les principales unités commerciales et filiales de production, et nous vérifions constamment l'avancement des mesures pertinentes dans le cadre de ce système.

Information connexe :

- [Approvisionnement responsable en minerais](#)

Collaboration avec l'industrie

Pour s'assurer que l'approvisionnement responsable en minerais est effectué de manière efficace, Sharp croit en l'importance de la collaboration avec les secteurs d'activité au Japon et dans d'autres pays et d'une approche fondée sur un large consensus. Depuis l'exercice 2012, Sharp est membre du Groupe de travail sur le commerce responsable des minerais de l'Association japonaise des industries de l'électronique et des technologies de l'information (JEITA).

Nous participons également activement aux séances d'information de la JEITA sur l'approvisionnement responsable en minerais en contribuant à la planification, à la création de documents et en participant aux séances d'information dans le cadre de nos efforts visant à mieux faire comprendre l'approvisionnement responsable en minerais dans la chaîne d'approvisionnement de l'industrie et à renforcer les capacités des entreprises en aval. En collaboration avec la JEITA, nous envoyons régulièrement des lettres de sensibilisation aux fonderies ou aux raffineries qui ne participent pas encore au RMAP* 1 (créé et géré par la RMI* 2) pour les exhorter à se soumettre à des audits. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre de notre contribution à l'éradication des violations des droits de la personne et d'autres problèmes liés à l'approvisionnement en minerais à l'échelle mondiale.

En outre, depuis décembre 2021, Sharp est membre de la RMI, ce qui lui permet d'approfondir sa collaboration mondiale et ses initiatives en matière de diligence raisonnable, tout en s'assurant de rester au fait des derniers développements internationaux en matière d'approvisionnement responsable en minerais.

- *1 RMAP (processus d'assurance de minerais responsables) est un programme de la RMI visant à valider la conformité des fonderies ou des raffineries inscrites sur la liste de la RMI.
- *2 RMI : Initiative pour les minerais responsables

Activités d'enquête conformes aux normes internationales

Sharp utilise les modèles de rapports internationaux de la RMI (CMRT* 3 et EMRT* 4) pour mener des enquêtes sur le 3TG (tantale, étain, tungstène et or), ainsi que sur des minerais tels que le cobalt et le mica, à la demande des clients. Dans les enquêtes, les fournisseurs primaires sont invités à s'approvisionner en minerais auprès de fonderies ou de raffineries conformes au RMAP. Et selon les CMRT et EMRT renvoyés par les participants à l'enquête, nous déterminons et évaluons les risques en du Guide OCDE * 5 sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque.

Au cours de l'exercice 2023, à la suite d'environ 330 enquêtes menées dans les principales unités commerciales et filiales de production, 339 fonderies et raffineries ont été répertoriées et le taux de conformité au RMAP était d'environ 79 %* 6.

Nous exhortons les fonderies et les raffineries qui ne sont pas encore en conformité avec le RMAP et celles qui présentent des niveaux de risque élevés à participer au RMAP dans toute la chaîne d'approvisionnement. S'il est établi que des fonderies ou des raffineries traitent avec des forces militantes ou participent à de graves violations des droits de la personne, cette information est communiquée aux fournisseurs, avec lesquels nous discutons de mesures telles que le passage à des fonderies ou à des raffineries conformes au RMAP.

- *3 Le CMRT (Conflict Minerals Reporting Template) est un modèle de rapport gratuit et standardisé conçu par la RMI.
- *4 L'EMRT (Extended Minerals Reporting Template) est un modèle de rapport gratuit et standardisé conçu par la RMI. Il couvre les chaînes d'approvisionnement en cobalt et en mica.
- *5 Organisation de coopération et de développement économiques
- *6 Taux de conformité en juillet 2024

Éducation et sensibilisation sur l'approvisionnement responsable en minerais

Afin d'approfondir la compréhension des employés en matière d'approvisionnement responsable en minerais, nous organisons généralement des réunions mensuelles avec les responsables des enquêtes dans les principales unités commerciales et filiales de production, au cours desquelles les participants partagent des informations sur les derniers développements internationaux et discutent des questions pratiques liées aux enquêtes et de la manière d'améliorer le système d'enquête. Le personnel chargé de l'approvisionnement et les nouveaux employés participent à une formation périodique sur la RSE dans la chaîne d'approvisionnement, qui couvre l'approvisionnement responsable en minerais. Un autre moyen d'améliorer la compréhension des employés en matière d'approvisionnement responsable en minerais est de télécharger du matériel nouveau et pertinent sur la page de formation pour l'amélioration des compétences de gestion sur l'intranet de Sharp.

Efforts de diligence raisonnable conformes au Guide de l'OCDE

Pour procéder à un approvisionnement responsable en minerais, Sharp intègre dans sa gestion un cadre en cinq étapes pour une diligence raisonnable fondée sur le risque, recommandé dans le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque (Guide de l'OCDE).

Cadre en cinq étapes de l'OCDE	Ce que Sharp fait
<p>Étape 1 : Mettre en place des systèmes de gestion d'entreprise solides</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formule et rend publique une politique d'approvisionnement responsable en minerais et la diffuse dans l'ensemble de l'entreprise et du secteur. • Fait de l'approvisionnement responsable en minerais un thème clé du Comité du développement durable et vérifie continuellement l'état d'avancement des mesures pertinentes. • Insère les articles, y compris les exigences en matière d'approvisionnement responsable en minerais, du Guide de déploiement de la RSE dans la chaîne d'approvisionnement de Sharp dans les contrats d'achat de pièces de base. • Participe aux réunions d'information de la JEITA sur l'approvisionnement responsable en minerais et encourage le renforcement des capacités par la mobilisation des fournisseurs.
<p>Étape 2 : Détecter et évaluer les risques dans la chaîne d'approvisionnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectue des enquêtes auprès des fournisseurs à l'aide des CMRT et EMRT. • Utilise un système d'enquête exclusif pour vérifier les CMRT/EMRT renvoyés par les fournisseurs et évaluer les risques. (Détecte et repère les risques conformément à l'annexe II du Guide de l'OCDE).
<p>Étape 3 : Concevoir et mettre en oeuvre une stratégie pour réagir aux risques détectés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Transmet aux fournisseurs des renseignements sur les fonderies/raffineries à haut risque et exhorte ces derniers à cesser d'utiliser ces fonderies/raffineries.
<p>Étape 4 : Réaliser un audit indépendant de la diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement à des points précis de la chaîne d'approvisionnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Confirme et vérifie périodiquement les résultats de l'audit sur le site Web de la RMI. • Collabore avec le secteur pour envoyer des lettres de sensibilisation aux fonderies/raffineries qui ne participent pas encore au programme RMAP, afin de les inciter à y participer.
<p>Étape 5 : Soumettre un rapport sur le devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Indique l'état de la diligence raisonnable dans le rapport Sharp sur le développement durable.

Conformément aux exigences de la loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités mentionnées ci-dessus. D'après mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration allant d'avril 2023 à mars 2024.

Carmine Cinerari

_____ J'ai le pouvoir d'engager la responsabilité de Sharp Électronique du
Canada Ltée

Carmine Cinerari

Président et Chef de la Direction, Sharp Électronique Canada Ltée

1^{er} mai 2025